

## Annexe au règlement intérieur du CFPPA de l'Aube Mesures sanitaires COVID-19 au 01/09/2020

Le bon déroulement des formations dans un contexte de sécurité sanitaire conforme aux règles préconisées par le Ministère de l'Agriculture, le Ministère du Travail et la Région Grand Est, nécessite des modifications de l'organisation des centres de formation. Un protocole très strict est à respecter afin de limiter les risques de propagation du COVID-19, protéger les apprenants ainsi que le personnel de Centre.

### Principes fondamentaux de prévention d'exposition

Le socle de mesures préventives repose sur les principes généraux suivants :

- Le maintien de la distanciation physique ;
- L'application des gestes barrière ;
- La limitation du brassage des personnes ;
- L'aération des locaux ;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;
- La formation, l'information et la communication.

#### Préalable :

Les personnels et les apprenants s'engagent, notamment, à ne pas venir au centre en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 pour eux-mêmes ou dans leur famille. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), il leur est demandé de rester à leur domicile en attendant les décisions des autorités sanitaires.

#### **La distanciation physique :**

La distanciation sociale ou physique doit permettre à tout individu d'être à une distance d'au moins 1 mètre de tout autre individu, sauf situation particulière où cette distance doit être supérieure (pratique du sport, ...).

Elle permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes



Le port du masque grand public est obligatoire dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement. Des règles précises doivent être appliquées pour une efficacité maximale :

- Les masques doivent être entretenus selon les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température ...).
- Les masques doivent être ajustés et couvrir la bouche et le nez.
- Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté.
- Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque. Une HDM est impérative après avoir retiré le masque.
- Une fois retiré en prenant les élastiques, un masque ne peut être remis. Il doit être jeté ou stocké dans un sac individuel jusqu'à son lavage.
- Le port du masque ne dispense pas du respect, dans la mesure du possible, de la distanciation sociale et dans tous les cas de l'HDM.

Le CFPPA mettra à disposition de ses apprenants et de ses personnels en contact direct avec les apprenants des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans le centre.

### **L'application des gestes barrière :**

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



### **Mesures liées à l'hygiène des mains**

- Le lavage des mains doit être réalisé à l'entrée de l'établissement, avant et après être allé aux toilettes, avant de manger, avant de rentrer en cours, au moment des pauses.
- Privilégier le lavage des mains aux sanitaires (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre).
- En l'absence d'accès immédiat ou suffisant à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.
- Des distributeurs de gel hydroalcoolique ont été installés à chaque entrée des bâtiments ; 1 pression par personne à l'entrée obligatoire.
- Les salles de cours sont dotées d'un flacon de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes.

## **La limitation du brassage des personnes**

- Les regroupements et croisements trop importants sont à éviter ;
- Des affiches et marquages au sol ont été mis en place pour délimiter des zones d'accès.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux**

- Les sanitaires sont nettoyés et désinfectés chaque jour.
- Dans les salles de classes, le mobilier et les poignées de portes sont désinfectés chaque jour.
- Aération systématique des locaux (10 à 15 minutes) le matin et à chaque pause.
- Le matériel de désinfection sera jeté dans des poubelles spécifiques.

## **Salle informatique**

- Film sur claviers à changer après chaque utilisation
- Désinfection après chaque passage par les apprenants sous la surveillance du formateur (chaises, tables, claviers, souris, écrans, interrupteurs).

## **Travaux pratiques**

- Chaque apprenant se verra affecter un ou des matériels qu'il devra conserver pendant l'activité. Limiter autant que possible l'échange de matériel durant le TP.
- Lors de l'échange de matériel et après chaque TP, les apprenants devront désinfecter le matériel, sous la surveillance du formateur (spray ou lingettes désinfectants).
- Le matériel de désinfection sera jeté dans des poubelles spécifiques.

## **Salle de pauses**

- Désinfection systématique à faire par chaque utilisateur lors de l'utilisation des équipements partagés (frigo, cafetière, micro-ondes...).

## **Repas**

- L'accès à la restauration sera organisé avec un flux réduisant le brassage des personnes dans l'attente du passage au self. Du gel hydroalcoolique sera à disposition. Le port du masque est obligatoire jusqu'à l'installation à table et porté dès tout déplacement dans la salle de restauration. La distanciation entre les tables est mise en œuvre.

## **Communication, information et formation**

La Direction du centre veillera à assurer une sensibilisation des apprenants et des personnels à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Tous les personnels ont connaissance des dispositions spécifiques prises par l'établissement et s'engagent à les appliquer et les faire respecter.

Les apprenants doivent respecter les consignes sanitaires et l'organisation mises en place.